Conférence ministérielle de la Francophonie 10° session – Hanoï, le 16 novembre 1997



Rapport général

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) a tenu sa 10^e session à Hanoi le 16 novembre 1997. Elle s'est réunie comme organe du Sommet et comme Conférence générale extraordinaire de l'Agence de la Francophonie.

1. OUVERTURE DES TRAVAUX ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de la Conférence, S.E. M. Nguyen Manh Cam, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam, rappelle aux participants que la CMF se réunit en session extraordinaire, conformément aux décisions prises par la Conférence, les 11 et 12 novembre 1997, lors de sa 9^e session, ainsi que par les chefs d'État et de gouvernement qui ont tenu leur VII^e Sommet, les 14, 15 et 16 novembre 1997.

Il présente le projet d'ordre du jour qui comporte deux points :

- 1. Nomination de l'administrateur général de l'Agence de la Francophonie.
- 2. Adoption des modifications du texte de la Charte de la Francophonie à la suite des amendements adoptés par le Sommet.

Le projet d'ordre du jour est adopté tel qu'il a été proposé.

2. CONSTITUTION DU BUREAU

Le président propose de reconduire le bureau de la 9' session de la CMF tenue les 11 et 12 novembre 1997. Cette proposition est adoptée :

Président : Vietnam

Vice-présidents : France Canada

Bénin Tchad Maroc Niger

Cambodge Cameroun

Rapporteur: Burkina Faso

3. NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE DE LA FRANCOPHONIE

M. Nguyen Manh Cam informe les participants que la Charte de la Francophonie stipule que la Conférence ministérielle, siégeant comme Conférence générale de l'Agence de la Francophonie, est chargée de nommer pour quatre ans, sur proposition du secrétaire général de l'Agence de la Francophonie, l'administrateur général de l'Agence.

En outre, il fait référence à la mesure administrative adoptée par la Conférence à sa 8' session tenue à Marrakech, qui demande à la CMF de procéder à la nomination de l'administrateur de l'Agence au plus tard un mois après le Sommet.

Le président invite ensuite M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de la Francophonie, à faire part à la Conférence de son choix du candidat au poste d'administrateur général de la Francophonie. Il propose la candidature de M. Roger Dehaybe qui, à son avis, réunit toutes les qualités nécessaires pour occuper cette fonction.

La proposition est adoptée par acclamation. Le président déclare, au nom de la CMF, que M. Roger Dehaybe est nommé pour quatre ans administrateur général de l'Agence de la Francophonie.

Après avoir accueilli M. Dehaybe à la table de la présidence, le président invite le nouvel administrateur général à prendre la parole.

M. Dehaybe remercie tout d'abord toutes celles et tous ceux qui lui ont fait confiance. À travers lui, c'est la Communauté française de Belgique tout entière qui est honorée pour son engagement dans la Francophonie.

Il fait part de ses réflexions sur l'avenir et le devenir de la Francophonie. Il souhaite que cette dernière soit visible, cohérente et populaire. En outre, elle sera crédible si tous les opérateurs pratiquent la transparence dans leur gestion et dans leurs programmes, et s'ils développent entre eux des synergies.

En terminant, il exprime sa profonde gratitude à M. Boutros Boutros-Ghali qui a proposé sa candidature ; à son ministre, M. William Ancion, pour la manière dont il a soutenu sa candidature ; aux autorités de la Communauté française de Belgique et particulièrement à sa ministre-présidente, Mme Laurette Onkelinx ; au gouvernement fédéral de Belgique qui l'a appuyé ; à son équipe du Commissariat général aux relations internationales et à tous ses amis qu'il aura plaisir à retrouver dans les différentes instances de la Francophonie. Il souligne qu'il aura besoin de l'aide de chacun pour mener à bien sa tâche d'administrateur général de l'Agence de la Francophonie. Au personnel de cette organisation, il dit venir vers lui avec humilité, confiance et détermination.

Le président se félicite que la nomination de l'administrateur général de l'Agence de la Francophonie ait eu lieu immédiatement après le Sommet. Cela lui permettra de faire sans retard équipe avec le secrétaire général de la Francophonie en vue de préparer, avec les conseils de M. Jean-Louis Roy, la mise en route du nouveau dispositif institutionnel de la Francophonie.

4. EXAMEN ET ADOPTION DU TEXTE DE LA CHARTE DE LA FRANCOPHONIE INCLUANT LES PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS DÉCOULANT DU CONSENSUS DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT

Le président rappelle que la Conférence des chefs d'État et de gouvernement réunie à Hanoï a entériné la Charte que la CMF avait adoptée à Marrakech.

Elle a cependant invité la Conférence ministérielle de la Francophonie à apporter les amendements suivants :

- le Conseil permanent de la Francophonie remplira désormais les fonctions de Conseil d'administration de l'Agence de la Francophonie;
- dans sa double fonction de Conseil permanent de suivi et de préparation des sommets et de Conseil d'administration de l'Agence de la Francophonie, le CPF sera composé de tous les représentants personnels, dûment mandatés, des chefs d'État et de gouvernement membres du Sommet. Dans les deux cas, le CPF sera présidé par le secrétaire général de la Francophonie.

Le texte définitif de la Charte de la Francophonie est adopté tel qu'il a été amendé.

5. CANDIDATURES POUR LA 12^e SESSION DE LA CMF

Le président indique que le Liban, Monaco, la Roumanie et le Tchad ont posé leur candidature pour accueillir une session de la CMF en 1998. Il rappelle que la 11^e session aura lieu en février 1998, probablement dans la semaine du 9, en un lieu qui reste à déterminer. C'est lors de cette réunion que la date et le lieu de la 12^e session seront déterminés.

6. ADOPTION DU RAPPORT GÉNÉRAL

S.E. M. Ablassé Ouédraogo, ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, présente les principales décisions de la Conférence. Le rapport est adopté, le Secrétariat des instances étant chargé d'en assurer la présentation définitive.